

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011772	Date d'inspection Le 26 juin 2019	
Nom de l'établissement Club des amis 6		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	26 juil. 2019	
Commentaires : Exploitant avait déjà prévu ajouter de la roche			

Commentaires généraux

Le ratio est conforme lors de la visite. L'orientation des enfants est fait de manière positive et respectueuse. Un ajout de petite roche dans le parc extérieur sera fait prochainement.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 juin 2019

Date

original signé par
France Martin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 juin 2019

Date